



Bassin Adour-Garonne
Bassin de la Dordogne
Affluent de la Soudeillatte
Longueur : 10 km
Bassin versant : 41 km²
Source : BD CARTHAGE®

Le RUISSEAU D'EGLETONS

Directive Cadre sur l'eau.

La directive 2000/60/CE du parlement européen et du conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire de l'eau, communément appelée Directive cadre sur l'eau (DCE) a pour objet de définir des masses d'eau, unité d'évaluation de la DCE, agrégation des tronçons élémentaires qui la compose et appartenant à une seule hydroécocorégion.

Le Ruisseau d'Egletons est dans la masse d'eau « Millet » (code européen FRFR507_1).

Qualité

Le **Ruisseau de Millet ou Ruisseau des Planchettes**, affluent de la Soudeillette, a été affecté d'un objectif de qualité 1 B (bonne qualité) jusqu'à Egletons où il devient 2 (qualité passable) ; il prend ensuite le nom de **Ruisseau d'Egletons ou Le Deiro**.

Le Conseil Général de la Corrèze suit, depuis mars 2000, un certain nombre de points complémentaires au RNB suivant un protocole Agence de l'Eau/Conseil Général de la Corrèze, dont un sur le Ruisseau d'Egletons, à l'aval d'Egletons (amont de la Soudeillette, code 68470) ; toutes informations complémentaires doivent être demandées au Conseil Général de la Corrèze (Hôtel du Département « Marbot », 9, rue René et Emile Fage, BP 199, 19005 TULLE Cedex, tél 05.55.93.70.00).

Les études menées par le Conseil Supérieur de la Pêche (CSP¹) Auvergne-Limousin et les Fédérations des AAPPMA, à la station du Réseau Hydrobiologique et Piscicole (RHP) du Deiro à Egletons, font état d'une situation conforme en 1994, 1997 et sub-référentiel à perturbé 1999. Un état est considéré comme conforme quand le nombre d'espèces et leur abondance sont celles qu'autorisent les conditions physiques et chimiques du milieu (température maximale de l'eau, largeur, pente, teneur en calcium). Est considéré comme perturbé un état pour lequel l'abondance des espèces sensibles diminue, et celle des espèces résistantes est normale ou même plus forte que la normale ; des espèces atypiques peuvent être présentes. Toutes informations complémentaires peuvent être demandées à cet organisme (ONEMA Auvergne-Limousin, Marmilhat, 63370 LEMPDES, tél 04.73.90.26.26).

Pour en savoir plus : « La qualité des cours d'eau en Limousin, 10 années de suivi 1997 à 2006, Exploitation des données du Système d'Évaluation de la Qualité des Eaux », Plaquette DIREN Limousin, 26 pages ; Cf. *Rubrique Qualité des eaux superficielles*.

Avec la mise en place de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), cette station a été maintenue et intégrée au Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS) :

Réseaux de mesures de la qualité des eaux superficielles en Limousin en 2008

Code station	Localisation générale	Ancien réseau	Réseau 2008
05068470	Aval Egletons	RHP-RCD	DCE-RCS

Mise à jour : novembre 2008

¹ Devenu Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) par décret du 25 mars 2007 en application de la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006.